


**ECOLES ET COLLEGES
DES VOSGES**EXPEDITEUR :
SNUipp886 Maison des Associations
Quartier La Magdeleine
88000 EPINAL**P****P R E S S E**
DISTRIBUÉE PARLA POSTE Bulletin n°92 de mars 2014 - Trimestriel - Imprimé par nos soins
Directeur de publication: Joël TONDON Abt: 2,30 € - Prix du n°: 0,60 €

DEPOSE LE 31/03/2014

Edito :**MUNICIPALES :****La sanction d'une politique
continué en faveur des plus
aisés est tombée.***Comment être surpris quand on ne
répond pas aux revendications
essentielle que sont les revenus de la
grande majorité des citoyens et l'emploi
du plus grand nombre. Quand on ne
répond pas au nécessaire
développement des services publics...***Actualité, mouvement, carte scolaire,
... Autant de sujets qui méritent
informations et débats...***Le SNUipp-FSU vous invite à des
rencontres dans le département :***Jeudi 17 avril 16h30****GOLBEY/EPINAL** au SNUipp (EPINAL)
REMIREMONT Mat Tortue bleue St. Etienne**Mardi 15 avril 2014 à 16h30****NEUFCHATEAU** La Maladière
ST-DIE Ecole élém Baldensperger**Mardi 15 avril 2014 à 17h00****VITTEL** Maternelle Haut de FOL**Venez nombreux !**

Francis GEHIN

<http://88.snuipp.fr>**SOMMAIRE :****Page 1**

Edito

Page 2

RENCONTRES

Pages 3

AUDIENCES

Pages 4

Rapporteur paritaire, Infos

RENCONTRES avec le SNUipp-FSU

REUNIONS avec le SNUipp88-FSU dans le département

Syndiqués ou non... Vous êtes invités !

Le SNUipp-FSU organise une série de réunions dans le département les 15 et 17 avril prochains.

- actualités - mouvement - carte scolaire - autres...

Jeudi 17 avril 2014 à 16h30

GOLBEY/EPINAL au SNUipp-FSU (Maison des associations-EPINAL)

REMIREMONT Ecole mat Tortue Bleue (St Etienne lès Remiremont)

Mardi 15 avril 2014 à 16h30

NEUFCHATEAU La Maladière (Neufchâteau)

ST-DIE Ecole élém Baldensperger (St-Dié)

Mardi 15 avril 2014 à 17h00

VITTEL Maternelle Haut de FOL (Vittel)

Pour nous aider à préparer ces réunions, vous pouvez nous envoyer des questions préalables, pour nous permettre d'adapter notre intervention à vos interrogations.

Si vous le souhaitez, vous pouvez récupérer ces temps de réunions sur une animation pédagogique ou sur la journée de solidarité en informant votre IEN une semaine avant la réunion. (voir sur <http://88.snuipp.fr>)

REUNION des EVS (A transmettre aux EVS)

Syndiqués ou non... Vous êtes tous invités !

Depuis la rentrée 2005, les emplois de vie scolaire ont fait leur entrée dans les écoles.

Pour le SNUipp, une certitude : c'est d'emplois stables et pérennes dont l'école a besoin. Avec des personnels à qui on garantit un vrai métier, une formation et un salaire qui permette de vivre.

Or, pour la plupart, vos contrats cessent en juin 2014 ou 2015 pour d'autres. Le dispositif actuel n'apporte donc pas ces garanties. C'est pour cela, pour dès aujourd'hui demander une continuité au-delà de juin, mais aussi pour discuter avec vous de votre quotidien, de vos conditions de travail, des problèmes que vous pouvez rencontrer, que nous vous invitons à une réunion d'information sur vos droits et de débat.

Munissez-vous de vos contrats et conventions lors de cette réunion.

REUNION des EVS

LE MERCREDI 16 AVRIL 2014 9h30

A l'ESPE d'EPINAL (Ancien IUFM Plateau de la Justice Avenue Kennedy)

EPINAL

44 rue de la Clé d'Or

88000

EPINAL

Crédit  Mutuel

Enseignant

www.cme.creditmutuel.fr

SAINT DIE

17 rue Colonel

J. Pierre

88100

SAINT DIE

Tél : 0820 822 044

N° indigo : 0,12TTC/min

ECOLES ET COLLÈGES DES VOSGES

SYNDICAT NATIONAL UNITAIRE

des Instituteurs,

Professeurs des Ecoles et PEGC

6, maison des Associations

Quartier de la Magdeleine

88000-EPINAL

<http://88.snuipp.fr>

tel. : 03 29 35 40 98

fax : 03 29 64 24 41

Email : snu88@snuipp.fr

CPPAP n° 0715 S 07413

ISSN n° 1266 0833

dépôt légal : mars 2014

Ce bulletin vous a été envoyé grâce au fichier informatique du SNUipp du département des Vosges. Conformément à la loi du 08-01-78, vous pouvez y avoir accès ou faire effacer les informations vous concernant en vous adressant au

SNUipp
Quartier de la Magdeleine,
6, Maison des Associations
88000-EPINAL

AUDIENCE SNUipp-FSU Lorraine / RECTORAT 26 février 2014

TEMPS PARTIEL :

Le SNUipp-FSU a été reçu au rectorat le 26 février et a obtenu une rubrique spécifique SEGPA/EREA et une rubrique 80% "hebdomadaire". Pour le SNUipp-FSU, la quotité de 80% dans un cadre annuel avec une journée libérée par semaine (et une partie de l'année à temps plein) doit être accessible à tous les collègues qui la demande. **Faites parvenir un double de votre demande au SNUipp-FSU qui pourra ainsi suivre l'évolution des réponses de l'administration.**

Présents :

M. Krantz SG, Mme Cutin DRH, Mme Villemin chef de cabinet de Mme la Rectrice
SNUipp54, SNUipp55, SNUipp57, SNUipp88

1 – TEMPS PARTIEL 80%

Le SNUipp demande l'accès de tous les enseignants des écoles à la quotité de 80% sous une forme hebdomadaire (100% sur 7 semaines et 75% le reste de l'année). Insiste sur le fait que seuls les enseignants des écoles sont exclus de cette quotité sous cette forme, parmi les fonctionnaires.

Le SG répond que le cadrage est identique à l'année dernière. La compatibilité avec l'organisation du service devra être avérée.

Le SNUipp réinterroge sur l'incompatibilité avec l'organisation du service. Rappele que l'argument financier ou le manque de supports budgétaires ne peuvent être des arguments relatifs à l'organisation du service.

Le SG acquiesce tout en précisant que le 80% coûte malgré tout 2 fois, en sur-nombre sur 7 semaines et dans la rémunération à 85,7%.

Le SNUipp estime que, lors des périodes de rattrapage des 7 jours à effectuer dans les 7 semaines à 100%, les personnels peuvent apporter un plus par exemple en participant aux décharges réglementaires des directeurs en début d'année ou en remplacement lors des mois d'hiver habituellement tendus. Bien sûr dans un cadre qui les rendraient bénéficiaires d'indemnisation.

Le SG prend note que si une amélioration du service est obtenue en contre partie, alors il peut y avoir discussion. « Nous allons regarder si on peut aller plus loin que l'année passée. Toutefois, les DASEN devront faire avec leurs moyens. »

Le SNUipp demande également le report de la date limite de demande des temps partiels au 15 avril à cause de la période de vacances et de la date tardive de la circulaire.

Le SG estime que ça ne devrait pas poser problème.

Le SNUipp interroge sur les problèmes de compléments des mercredis matins

pour les temps partiels > 75%. Certains personnels sur ces postes partagés se retrouvent en sous service et sont d'office appelés à faire des remplacements alors que leur emploi ne le prévoit pas. Or avec une quotité de 75% (en faisant 1 mercredi sur 4), le problème serait réglé.

SG va faire remonter. A étudier.

Le SNUipp demande

- d'être destinataire de la circulaire avant parution pour d'éventuelles remarques.
- Une rubrique spéciale sur l'imprimé de demande de temps partiel pour les collègues en SEGPA, EREA, Etablissements...
- Que les entretiens soient réalisés à proximité des collègues (pas à la DSDEN comme dans le 54)
- Que le contenu des entretiens soient formalisés par écrit
- Que soit étudié également la possibilité d'un temps de service réduit d'une seule demi-journée

Le SG prend note et précise que dans tous les cas, les enseignants peuvent déposer un écrit lors des entretiens.

2 – TROP PERÇUS

Le SNUipp-FSU rappelle le contexte : de nombreux collègues ont été victimes de saisies sur salaire de façon cavalière. Certains étant prévenus quelques jours avant le retrait, pour des sommes considérables (jusque 1400€), alors que dans la plupart des cas, la faute est imputable à l'administration.

Le SG répond que c'est la Direction des Finances qui déclenche la retenue sur salaire et que, pour établir un étalement des paiements, il faut d'abord que le premier retrait ait lieu. Or la règle de la direction des finances est d'appliquer le montant de la quotité saisissable au premier versement.

Le SG reconnaît qu'il y a nécessité de faire évoluer cette position qui pénalise lourdement les collègues alors qu'ils ne sont pas responsables de l'erreur.

La DRFIP répond simplement "on a le droit de le faire". C'est un comportement qui nie l'humain au profit d'un comportement comptable.

Il faut intervenir au plus haut niveau, mais il faut aussi que les services des DSDEN informent au plus vite les collègues qui risquent d'être touchés par de telles mesures.

Le SNUipp rappelle que certains collègues ont perdu certains droits liés à un plafond de ressources (bourses, aides sociales, impôts...). Ils ne pourront les récupérer.

3 – Remplacement des EVS/CUI en formation et remontée systématique des état d'absences néant

Le SNUipp souhaite qu'une solution soit trouvée aux absences des AVS pour formation qui représentent environ 120h (60h d'adaptation à l'emploi et 60h de professionnalisation).

Si le SNUipp se félicite d'avoir obtenu la mise en place d'une formation plus sérieuse, il constate des dysfonctionnements importants dans les classes et une charge supplémentaire pour les directeurs (Elèves sans aide humaine sur ces temps de formation, organisation du rattrapage par les directeurs...)

Le SG répond que l'administration ne sait pas faire et qu'elle n'a pas les moyens de prévoir des remplacements, l'ensemble des ETP étant utilisé.

Le SNUipp-FSU a rappelé que la solution résidait dans la création au plus vite d'un vrai métier avec des personnels formés et stabilisés dans leurs fonctions, dans un le cadre statutaire de la fonction publique.

Le SNUipp demande qu'il ne soit plus obligatoire aux directeurs de retourner l'état mensuel des absences des EVS/CUI lorsqu'il est "néant". Cette disposition apparaît comme une surcharge inutile alors qu'on cherche à alléger les charges de direction, et exprime un manque de confiance envers les Directeurs. Bien sûr, toute absence doit être signalée...

Le SG verra avec les gestionnaires des établissements mutualisateurs. Il pense que cette disposition repose sur un nombre d'oublis conséquents. A suivre...

Le petit rapporteur paritaire... Infos

Notes FSU Lorraine GROUPE DE TRAVAIL ACADEMIQUE 12/02/2014

"Education prioritaire"

Un groupe de travail s'est tenu au rectorat le 12 février 2014 concernant l'évolution de l'éducation prioritaire et des réseaux RRS suite aux annonces ministérielles. Les nouvelles mesures (allègement de service pour les REP+, revalorisation de l'indemnité ZEP, poste plus de maîtres que de classes par école, ...) ont été présentées.

1. Le Calendrier et les annonces d'évolution de la carte Education Prioritaire pour la rentrée 2014.

La carte de l'Education Prioritaire va évoluer sur les deux prochaines années.

Pour la rentrée 2014 : une centaine de réseaux au niveau national vont intégrer le nouveau dispositif REP+ (avec les nouvelles mesures). En Lorraine, 2 réseaux ECLAIR (Claude le Lorrain Nancy et Jules Ferry Woippy) ont été sélectionnés pour entrer dans ce dispositif REP+. L'ensemble des écoles et établissements de ces réseaux bénéficieront de l'allègement de service prévu (9 jours par an pour les PE).

Tous les autres établissements et écoles actuellement en ECLAIR ou en RRS, le resteront pour l'année scolaire 2014-2015. Aucun changement pour ces établissements, ... pour l'instant.

Pour la rentrée 2015 : après remontrées des projets dans chaque réseau, une nouvelle carte de l'éducation prioritaire sera arrêtée en novembre 2014. Ce qui veut dire que

des écoles et établissements vont sortir de l'éducation prioritaire, d'autres y entreront. Ils seront alors tous classés en REP ou en REP+. Les nouvelles mesures éducation prioritaire s'appliqueront pour ces écoles et établissements en 2015.

2. L'Analyse et les demandes de la FSU :

Le rectorat explique que c'est après la remontée des projets des établissements que seront éventuellement donnés les moyens « en fonction des arbitrages économiques et des moyens disponibles ».

La nouvelle cartographie de l'Éducation Prioritaire se fera à moyens constants nationale. Cela signifie qu'un rééquilibrage entre académies va certainement être opéré. L'indicateur utilisé essentiellement est l'indice social unique (nouvel indicateur construit par la DEPP, utilisé par le ministère et les rectorats). Cet indicateur est un élément de comparaison nationale.

Concernant le nombre de REP+ mis en place dès la rentrée 2014, la FSU a demandé qu'un troisième réseau puisse entrer dans le dispositif dès septembre. En effet le réseau ECLAIR de Metz Borny est, au niveau académique, le 2^{ème} réseau avec l'indice social unique le plus bas. En conséquence il doit pouvoir entrer dans ce dispositif dès l'année prochaine. Le rectorat souhaite qu'uniquement 2 réseaux de Lorraine intègrent le dispositif REP+, alors

qu'une possibilité pourrait se dégager pour permettre la sélection d'un 3^{ème} REP+. La FSU Lorraine interviendra par courrier au niveau du ministère et du rectorat pour réaffirmer cette demande.

Concernant la cartographie de l'éducation prioritaire pour la rentrée 2015, la FSU craint une forte baisse du nombre de réseaux dans notre académie. De plus, le rectorat insiste sur le « nécessaire recentrage » sur les établissements les plus en difficultés. Des écoles et établissements risquent de sortir du dispositif. **L'application pure et simple de l'indice social unique et le maintien des moyens académiques pourraient avoir pour conséquence de réduire le nombre d'établissements vosgiens classés RRS de 11 à 3, ainsi que les écoles des mêmes secteurs.** La FSU refuse que l'arbitraire aboutisse à un retrait de moyens dans les secteurs toujours en difficulté.

Il est donc indispensable d'être très vigilant dans tous les établissements et écoles :

- Quels sont les besoins de votre école / établissement ?

- Doit-il selon vous entrer dans le dispositif éducation prioritaire ?

- Des projets sont-ils en cours d'élaboration dans votre établissement ?

- Avez-vous des craintes d'une sortie du dispositif Education Prioritaire ?

Transmettez-nous le maximum d'informations concernant votre école, votre établissement et ses difficultés.

- INTEGRATION DES INSTITUTEURS DANS LE CORPS DES PE : 5 possibilités pour le département par inscription sur liste d'aptitude (journal officiel du 5 mars 2014), 2 places au concours interne (journal officiel du 5 mars 2014). Le SNUipp-FSU demande la possibilité pour tous les instituteurs qui le souhaitent d'intégrer le corps des PE. Les demandes d'inscription sur liste d'aptitude devraient se faire courant mai.

- INDEMNITE GIPA : Le mécanisme de la GIPA (Garantie individuelle du Pouvoir d'Achat) repose sur une comparaison entre l'évolution du traitement indiciaire brut détenu sur une période référence de quatre ans et celle de l'indice des prix à la consommation (hors tabac). Si le traitement indiciaire brut perçu au terme de la période de 4 ans a évolué moins vite que l'inflation, une indemnité de perte de pouvoir d'achat est versée. C'est donc le cas si aucune promotion d'échelon n'est intervenue pendant cette période. (Voir sur <http://88.snuipp.fr>)

- ESPE et dispositifs d'aides sociales étudiantes : Vous trouverez sur <http://88.snuipp.fr> un 4 pages faisant le point sur les différents dispositifs d'aides sociales étudiantes et sur les revendications du SNUipp-FSU sur cette question.

PERMUTATIONS 2014 : Pour les non satisfaits et autres demandeurs pour changer de département... La démarche des inéat/exeat (avant le 13 mai 2014) sur <http://88.snuipp.fr>

CARTE SCOLAIRE : Le groupe de travail 1er degré s'est déroulé ce 31 mars et le CTSD se tiendra le 8 avril...

Les Vosges doivent rendre 23 postes alors que les RASED et les brigades de remplacement doivent être reconstruits, tout comme la Formation Continue... Le SNUipp-FSU demande les moyens nécessaires.

MOUVEMENT 2014 : Le serveur SIAM sera ouvert du 14 au 28 avril. Tous les documents nécessaires ainsi que les barèmes de 2011, 2012 et 2013 sont disponibles sur <http://88.snuipp.fr>.